

> Pharmaciens propriétaires

Avis de ruptures de stock

Dulaglutide, Sol. Inj. S.C. 0,75 mg/0,5 mL et 1,5 mg/0,5 mL

Nous vous informons que le médicament dulaglutide en concentration de 0,75 mg/0,5 mL et de 1,5 mg/0,5 mL inscrit à la *Liste des médicaments* est présentement en **difficulté d'approvisionnement**.

Personne ayant une autorisation en médicament d'exception

Lorsque la personne assurée détient une autorisation pour le dulaglutide (Trulicity^{MC}), elle peut avoir accès aux médicaments proposés (voir l'encadré), le temps de la difficulté d'approvisionnement, aux mêmes conditions autorisées. Le prescripteur n'a pas besoin de faire une demande de médicament d'exception.

Ces médicaments de remplacement n'ont pas les mêmes dénominations communes, formes ou teneurs. Selon votre jugement, des vérifications auprès du prescripteur pourraient être nécessaires.

Nouveaux codes de facturation temporaires

Durant la période de difficulté d'approvisionnement, nous acceptons de payer **temporairement** les médicaments suivants, et ce, depuis le **22 décembre 2023** :


Victoza ^{MC} liraglutide (rupture Trulicity)	Sol. Inj. S.C.	6 mg/mL (3 mL)	99114282
Ozempic ^{MC} sémaglutide (rupture Trulicity)	Susp. Inj. S.C.	1,34 mg/mL (1,5 mL)	99114283
Ozempic ^{MC} sémaglutide (rupture Trulicity)	Susp. Inj. S.C.	1,34 mg/mL (3 mL)	99114284
Ozempic ^{MC} sémaglutide (rupture Trulicity)	Susp. Inj. S.C.	0,68 mg/mL (3 mL)	99114285

Vous devez utiliser ces codes de facturation pour permettre à la personne assurée d'obtenir le remboursement en pharmacie sans demande d'autorisation. Notez que ces codes de facturation ne s'appliquent pas pour les personnes qui ont déjà une autorisation de médicament d'exception pour le Victoza^{MC} ou l'Ozempic^{MC}. Dans ces situations, vous devez continuer à utiliser les DIN réels.

Vous recevrez une nouvelle infolettre lorsque les stocks seront rétablis. **Lorsque le dulaglutide (Trulicity^{MC}) sera de nouveau disponible, ces médicaments de remplacement ne pourront plus être remboursés à la personne assurée, à moins qu'une demande d'autorisation pour médicament d'exception soit déposée, conformément aux indications de paiement reconnues.**

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)